



peu banal! donation disparue apres un DC

Par isa73, le 18/10/2008 à 03:02

bonjour

mon pere est dcd courant aout et suite a l'ouverture de sa succession nous avons decouvert qu'une donation lui a été faite par sa mere courant mars; ainsi qu'a ses 2 freres.

je precise que la donation est sous forme numeraire d'une somme assez importante, que cette donation a été faites devant notaire mais hors comptabilité de l'etude et qu'il y a eu "arrangement personnel" pour verser cette somme par mensualités (arrangement entre mon pere et sa mere)

je sais que cette somme n'a pas été versée j'ai des preuves en ma possession et des temoignages (banquier et meme le notaire) qui peuvent certifier que mon pere attendait cet "heritage" sous peu de temps ! mon pere avait deja commander un nouveau vehicule bon de commande signé !

pensez vous que je puisse porter cette affaire devant un tribunal?

est ce qu'un avocat acceptera de représenter mes interets?

est ce que j ai des chances d'avoir gain de cause?

cette affaire est peu banale! mais j'estime qu'il s'agit d'un vol!

en l'occurence je pense que ses 2 freres font tout pour nous empecher de decouvrir la vérité puisqu'il m'ont proposé une ridicule somme d'argent pour oublier tout cela!!!

je remercie toutes les personnes qui pourront m'aider ou me donner des conseils merci d'avance